

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DEVE 163** Dénomination « promenade Jane et Paulette NARDAL » attribuée à la promenade plantée le long du site Broussais, entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot (14e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « promenade Jane et Paulette NARDAL » à la promenade plantée le long du site Broussais, entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination « promenade Jane et Paulette NARDAL » est attribuée à la promenade plantée le long du site Broussais, entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot (14e).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**